

Conditions générales



Sommaire

1. Introduction.....	2
2. Objet des services.....	2
3. Commande des services	2
4. Tarifs et paiement	2
5. Déroulement des entretiens	3
6. Transmission du manuscrit.....	4
7. Mise en page et impression	4
8. Délais de livraison.....	4
9. Propriété intellectuelle.....	5
10. Confidentialité	5
11. Droit de rétractation	5
12. Litiges.....	6
13. Acceptation des conditions générales.....	6

1. Introduction

Les présentes conditions générales régissent les relations entre l'autrice de l'entreprise "Passeur De Mémoires" et son client. En commandant un service auprès de Passeur De Mémoires, le client accepte sans réserve les présentes conditions.

2. Objet des services

L'entreprise « Passeur De mémoires » offre un service d'écoute, d'accompagnement et d'analyse du discours afin de rédiger les mémoires des personnes entendues lors d'entretiens. C'est un service proposé aux particuliers, aux collectivités et aux entreprises, incluant des temps de recherches, au service de la rédaction d'un récit documenté, individualisé et inédit.

3. Commande des services

3.1. Le client peut commander les services de « Passeur De Mémoires » par téléphone ou par courriel.

3.2. Toute commande est considérée comme ferme et définitive après confirmation par l'entreprise.

4. Tarifs et paiement

4.1. Les tarifs des services proposés par l'entreprise sont clairement indiqués dans un devis transmis par courriel au client.

4.2. Le paiement doit être effectué par virement bancaire selon les modalités convenues lors de la commande. Le client doit payer la facture de chaque forfait avant chaque entretien après avoir transmis son accord. Les dates des entretiens sont établies avec le client. À défaut de paiement, l'entretien sera annulé. Le premier entretien, destiné à définir les besoins du client, est gratuit et sans engagement.

4.3. Tout ajout d'heure d'entretien et/ou d'écriture faite à la demande du client sera facturé en supplément et fera l'objet d'un avenant au contrat initial.

4.4. Le paiement s'effectue par virement bancaire sur le compte de l'entreprise, qui délivre une facture au client.

4.5. Un entretien dure entre 1h30 et 2h environ. Le forfait payé avant chaque entretien comprend :

- Le temps d'écoute et d'accompagnement lors de l'entretien.
- Si le client le souhaite : L'analyse du discours afin d'éclairer certains vides dans la narration, donner des hypothèses de compréhension, faire des liens entre les évènements.
- Si le client le souhaite : La retranscription des échanges (papier et/ou MP3)
- La réorganisation et restructuration du discours : la structuration du récit.
- La proposition d'une version de relecture envoyée par mail (format A5).
- Les modifications et corrections éventuelles après la relecture du client.

4.6. Le client peut également faire une demande de prolongation du travail initial et signifier à l'autrice sa volonté d'organiser des entretiens supplémentaires. Une nouvelle facture sera éditée et devra être payée avant la date des futurs entretiens.

5. Déroulement des entretiens

5.1. L'autrice réalise une estimation du nombre de séances nécessaire en fonction du type de projet énoncé par le client. Ces entretiens seront espacés d'un délai minimum. Pour l'autrice, cet intervalle est indispensable au temps d'analyse, de recherche éventuelle et d'écriture. Pour le client cet intervalle peut lui permettre de :

- prendre du recul en rapport avec le contenu de l'échange ;
- mener une réflexion sur ce qu'il souhaite me transmettre lors de la séance suivante ;
- prendre connaissance du manuscrit et de l'annoter.

5.2. Le client s'engage à fournir des informations précises et complètes, ainsi qu'à participer activement aux séances d'écoute et d'échanges nécessaires à la rédaction de ses mémoires.

5.3. Les entretiens peuvent avoir lieu au domicile de l'autrice, en vidéoconférence si le projet le permet, au domicile du client ou dans un lieu décidé ensemble. Les frais de déplacement restent à la charge du client : le coût de ceux-ci se limite aux frais réels au-delà de 40 kilomètres autour de Privas.

6. Transmission du manuscrit

6.1. Le texte sera soumis au client plusieurs fois afin que ce dernier puisse y apporter les dernières corrections et d'éventuels ajouts.

6.2. Chaque entretien donne lieu à une version modifiable transmise au client, par voie électronique (au format A5). Le client est vivement encouragé à apporter des commentaires sur les versions envoyées après chaque entretien. L'autrice apportera des modifications à la version initiale et en discutera avec le client lors de l'entretien suivant.

6.3. Après une dernière relecture, l'autrice procédera à une mise en page finale et transmettra cette dernière version au client, qui s'engage à le lire.

7. Mise en page et impression

7.1. Le coût du livre dépend de la densité du récit, du nombre de pages souhaitées et de la présence d'illustrations. Le client opte pour la qualité du papier, le type de reliure et le nombre d'exemplaires. L'entreprise se charge gratuitement de contacter un professionnel pour veiller à la bonne réalisation de l'impression du livre et transmet la facture au client sans percevoir de commission pour ce service.

7.2. L'autrice intègre les photographies transmises par le client. Sur demande, l'autrice peut procéder à un choix parmi une sélection réalisée en amont.

7.3. L'autrice propose un service de conception de la couverture du livre engendrant un coût fixé en amont du projet. Ce service comprend : la rédaction des textes de la première et de la quatrième de couverture, du dos du livre et de la création graphique de la couverture.

8. Délais de livraison

8.1. Les délais de livraison des mémoires rédigés seront communiqués au client et dépendent de la complexité du projet.

8.2. L'entreprise s'engage à respecter les délais convenus, sauf en cas de force majeure ou d'événements imprévus.

9. Propriété intellectuelle

9.1. Tous les documents rédigés par l'autrice restent la propriété de l'entreprise jusqu'au paiement complet des services.

9.2. Une fois le paiement effectué, le client obtient les droits d'usage des documents, mais l'entreprise se réserve le droit d'utiliser des extraits à des fins de promotion après demande et autorisation du client.

9.3. L'entreprise cède au client les droits de représentation et de reproduction des textes. Dans le cas d'une publication, un avenant au contrat de cession sera passé entre l'éditeur (ou le client) et l'entreprise. Cette session engage autant l'entreprise que ses ayants droit. Elle est consentie pour une durée de 70 ans post mortem et pour le monde entier. Cette cession est à titre exclusif.

9.4. Le client s'engage à respecter le droit moral dont l'entreprise bénéficie, notamment en faisant apparaître le nom de l'autrice de manière explicite dans le livre, ainsi que ses coordonnées de la façon suivante :

« Cet ouvrage a été écrit avec l'aide de Mylène Debusschère, écrivaine- biographe, contact@passeurdememoires.fr »

10. Confidentialité

L'entreprise s'engage à respecter la confidentialité des informations fournies par le client. Aucune donnée personnelle ou contenu des mémoires ne sera divulguée sans accord préalable du client. Le client autorise l'utilisation d'un enregistreur durant l'entretien. Les pistes audios peuvent être transmises au client et s'intégrer dans la création d'un univers virtuel créé sur demande. Elles ne peuvent être diffusées par l'entreprise sans l'accord du client.

À l'issue de la rédaction du livre, les pistes audios des entretiens seront détruites par l'entreprise afin de garantir leur confidentialité.

11. Droit de rétractation

Le client peut mettre fin aux séances de narration quand il le désire. Il sera destinataire du travail d'écriture en cours.

12. Litiges

12.1. En cas de litige, les parties s'engagent à tenter de résoudre le différend à l'amiable. À défaut, le litige sera soumis aux tribunaux compétents selon la législation en vigueur.

12.2. Dans la mesure où l'objet même d'un texte réalisé à partir d'entretiens et d'éléments écrits relève de la vie privée des personnes, le client autorise l'autrice à faire figurer ces éléments dans l'ouvrage. Par conséquent, le client engage sa responsabilité concernant les propos qu'il aura pu tenir ou écrire vis-à-vis des tiers, personnes morales ou physiques mentionnées dans les textes. L'autrice et ses ayants droit ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables ou poursuivis par toute personne qui se serait sentie diffamée, ou qui aurait subi tout autre préjudice du fait des propos contenus dans l'ouvrage. Le client s'engage à demander l'accord des personnes citées ou mentionnées dans l'ouvrage.

13. Acceptation des conditions générales

La validation de la commande par le client implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Debusschère Mylène EI
Passeur De Mémoires
3420, route de Lay
07000 Pourchères
06.40.88.65.51
contact@passeurdememoires.fr
<https://passeurdememoires.fr>